

Bulletin d'informations Municipales

Le mot du Maire



L'année 2013 s'achève comme toutes celles qui l'ont précédée avec pour chacune et chacun d'entre nous ses périodes de joie, de bonheur mais aussi de profonde tristesse et peut-être de découragement. Personne n'échappe à un moment ou à un autre à ces événements qui sont le fondement même de la vie, de notre vie. L'année qui point apportera globalement ce même lot de joies, de difficultés, sans que nous ne puissions deviner, et heureusement d'ailleurs, celles et ceux qui seront concernés.

« Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté » disait le philosophe Alain. Plus facile à dire qu'à faire sans doute, mais c'est bien dans cette direction qu'il est préférable de s'orienter.

C'est dans cet esprit que je présente à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères et chaleureux de joie, de bonheur, de bonne santé et, dans ces circonstances économiques compliquées, de réussite professionnelle.

Je ne présenterai aucun projet pour la commune puisque c'est d'abord vous qui choisirez bientôt vos représentants pour les six ans à venir ; le moment venu, les candidats vous feront part de leurs projets.

Les travaux de la Grange Rouge sont presque terminés, les entreprises en sont aux détails de finition sous la vigilance constante et rigoureuse de notre architecte, Madame Latour. Ce chantier a été rondement mené et, dans l'ensemble, les entreprises ont bien respecté les cahiers des charges et les délais qui leur avaient été impartis. Tant Madame Latour, que les Conseillers municipaux qui ont suivi le chantier avec moi, avons été extrêmement présents ; au-delà des réunions de chantier hebdomadaires, c'est presque quotidiennement que nous nous rendions sur place.

Vous trouverez à l'intérieur de ce numéro l'invitation pour les vœux de l'année 2014 que nous couplons avec l'inauguration de la Grange Rouge. Nous vous attendons nombreux pour venir découvrir ce nouvel équipement à votre service.

L'outil existe désormais, il nous appartient de le faire vivre en lui donnant toute sa place dans la vie de la commune.

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15
mairie@turenne.fr
www.turenne.fr

Sommaire du Numéro 23

- Page 2 à 3 : La page des Associations
- Page 4 à 7 : Compte rendu du Conseil Municipal
- Page 8 à 12 : Le Conseil Municipal vous informe

LA PETANQUE TURENNOISE

La Pétanque Turennoise compte à ce jour 22 licenciés et une vingtaine de membres actifs. L'année 2013 est déjà finie et c'est l'heure de faire les bilans qui se sont avérés positifs. Suite à la dissolution de l'association "Turenne-Foires et Festivités" lors d'une assemblée générale extraordinaire, la Pétanque Turennoise a récupéré tout le matériel que possédait cette association.

Il a été défini que ce matériel sera mis à disposition de toutes les associations et aux habitants de Turenne.

Pour demander ce matériel vous devez contacter:

- Mr COLOMBIER Jean au 05-55-85-91-98 ou
- Mr VALLON Jacques au 06-37-51-38-11

Lors de l'assemblée générale du 29 Octobre 2013 le bilan moral a été approuvé à l'unanimité ainsi que le bilan financier.

Le bureau a été élu comme suit:

- Président d'honneur Mr Y. Gary
- Président: Mr J. VALLON
- Vice président: Mr C. BOUBERT
- Vice président: Mr J. DELBOS
- Secrétaire: Mr J.P. ROUGIER
- Secrétaire adjoint: Mr M. CHASTRUSSE
- Trésorier: Mr J. COLOMBIER
- Trésorier adjoint: Mr A. AVIT

Un pot de l'amitié a clôturé cette assemblée générale.

Pour la saison 2014 un **concours de belote individuel** sera organisé **Vendredi 10 Janvier à 20heure 30** à la salle polyvalente, ainsi qu'un **loto le Dimanche 16 Février à 14 heures.**

La Pétanque Turennoise vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Le bureau.

LES AMOUREUX DES JARDINS

Qui sommes - nous ? Une association de jardiniers qui s'émerveillent de ce que la nature leur offre tout au long de l'année.

Les points forts :

- des rencontres lors des trocs et des réunions mensuelles.
- l'échange, le partage, la complicité s'installent entre jardinier débutant ou chevronné.
- parler de la réussite des dernières greffes, de la taille des rosiers, du compostage, des semis de printemps

C'est toujours le même plaisir.

Venez nous rejoindre pour commencer la nouvelle année jardinière le

SAMEDI 04 JANVIER 2014 à 17 H à la Salle Polyvalente.

Bonne année à tous

Contact : 05.55.85.55.42

LES VISCOMTINS

Nous avons fait un superbe voyage de 3 jours en Vendée début Octobre.

Le repas de fin d'Année s'est déroulé à Sarrazac dans une très bonne ambiance où nous étions très nombreux.

L'Assemblée Générale suivie de la galette se tiendra le 19 Janvier à Salle Polyvalente.

Le 9 Février, nous ferons les crêpes.

Le 15 Mars, nous organisons un repas « mique petite salé » à la Salle Polyvalente.

Le bureau.

. FESTIVAL DE LA VEZERE

Le 34^{ème} Festival Le Festival de la Vézère organisera, comme depuis huit ans maintenant, un concert en la Collégiale de Turenne le **Vendredi 1^{er} Août 2014.**

Le Festival de la Vézère nous propose d'accueillir deux jeunes et talentueux artistes (frère et sœur dans la vie) Kirill Trousov au violon et Alexendra Trousova au piano.

Nous prendrons soin de vous reparler de ce concert au printemps prochain pour des informations plus précises et les réservations.

ASSOCIATION DES AMIS DE TURENNE

La « saison » 2014 des Amis de Turenne se prépare : ces jours derniers, une réunion du Conseil a permis d'arrêter le plan général :

- à la Chapelle des Capucins nous avons déjà confirmation d'expositions du 15 juillet à fin août (Sculptures, peintures, arts graphiques, photos, et calligraphie à la bibliothèque)
- nous aurons comme l'an passé une soirée théâtrale avec la même troupe,
- et au moins trois concerts instrumentaux et vocaux...
- Pour élargir notre public, nous avons en projet une soirée animée par un ensemble de Jazz (new Orleans), en utilisant l'espace proposé par la Grange Rouge... Toutes les dates seront précisées dès que possible, mais nous sommes tributaires des engagements, en cours de préparation, des artistes pour l'été.

En juin et en septembre prochain, devant le succès des visites guidées, nous reprendrons le principe d'accueil des touristes à la Collégiale lors des journées du Patrimoine, et proposerons nos services à des groupes constitués, en tant que de besoin, tout au long de la saison touristique, comme l'an passé.

Nous avons en projet diverses idées pour poursuivre notre travail de valorisation du patrimoine historique de Turenne et allons rénover et augmenter l'exposition de l'entrée du bourg.

L'Assemblée générale annuelle se tiendra à la Chapelle des Capucins le dimanche 24 août, mais là encore, nous préciserons tout cela en temps voulu.

Le Président

Jacques Levard

FNACA

Comme tous les ans, le Comité a terminé ses activités par la Cérémonie du 11 Novembre, suivie du traditionnel repas au Vieux Séchoir.

Malgré une petite participation, la sortie du mois de Septembre avec les Viscomtins s'est très bien passée, le beau temps étant de la partie.

Une dizaine d'adhérents a participé au Congrès Départemental à Tulle le 29 Septembre, ce qui a permis à bon nombre d'entre nous de retrouver quelques connaissances et de reparler de notre jeune temps.

L'Assemblée générale aura lieu le Jeudi 9 Janvier à 15h à la Salle Polyvalente.

Le Président : G. COURDURIE.

TURENNE PASSION

Je tiens à remercier les bénévoles, les adhérents, Monsieur le Maire, les employés communaux ainsi que les fidèles participants à nos manifestations qui, sans leur contribution, ne permettrait pas la réalisation de ces animations.

2013 se termine après une année bien remplie, 2014 commence et le calendrier 2014 vous sera présenté dans le prochain bulletin municipal, en attendant l'équipe de Turenne Passion se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, Santé, Bonheur et Prospérité à chacune et chacun d'entre vous pour cette nouvelle année 2014.

Le président et toute l'équipe de Turenne Passion.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le nouveau bureau de l'association des parents d'élèves a été élu en Octobre, en voici la nouvelle composition

Présidente : Chrystèle COMBE

Vice présidente : Nathalie DURANTON

Trésorière : Sophie LAFAYE

Trésorière adjointe : Sylvie GREGORY

Secrétaire : Sandrine BEYLIE

Secrétaires adjointes : Christelle MILLA et Marlène ARENA

Cette année, le bureau en accord avec les maîtresses a décidé de fixer **le loto à la date du 29 Mars 2014** afin de nous laisser plus de temps pour la préparation, d'éviter les intempéries et de profiter de la nouvelle salle de la Grange Rouge.

Une représentation pour les enfants ainsi qu'un goûter seront également prévus dans l'enceinte de l'école, pour Carnaval, le 21 Février 2014 ; puis aura lieu au mois de juin, le spectacle de fin d'année des enfants suivi d'un repas convivial.

Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain journal et vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes.

Toute l'équipe de l'APE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 27 AOUT 2013 à 21 heures

Membres présents :

Mr Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange, Mme Batut, Mr Vallon,
Mr Beylie, Mr Brunerie, Mme Senepart, Mme Serrager, Mr Levard, Mr Claval

Absents, excusés : Mr Bizac (a donné pouvoir à G. Courdurié)

Mr Tronche (a donné pouvoir à M. Brunerie)

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

I.A.T. 2013 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2013 l'indemnité d'administration et de technicité (L'I.A.T.) au profit des agents de la commune.

Le conseil municipal charge le maire de la mise en œuvre du régime indemnitaire dans la limite des coefficients fixés et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Lancement d'un PLU :

Exposé des motifs pour le lancement du PLU :

- L'actuelle carte communale a été approuvée le 7 juin 2006 par Monsieur le préfet de la Corrèze. Ce document permet la seule distinction de zones constructibles (U) et de zones restant non constructibles, à vocation naturelle ou agricole (N). A l'appui de ce document fort utile, nous avons délivré entre 8 et 12 permis de construire par an en moyenne.
- Au regard des 7 années écoulées il s'avère que des zones constructibles n'ont pas été mises sur le marché par leurs propriétaires. A contrario, dans d'autres secteurs constructibles, il ne reste plus de parcelles libres (secteurs du Peuch ou de Linoire par exemple).
- Le classement de la butte de Turenne a été acté par décret du premier Ministre le 27 avril 2010 et validé ensuite par le Conseil d'Etat. Un cahier de gestion du site, auquel les maîtres d'œuvre peuvent se référer pour tout projet de construction ou d'aménagement, est désormais disponible. Ce document reste sans portée juridique mais certaines réflexions qu'il contient pourraient nourrir avec profit la définition ou l'extension de secteurs constructibles.
- Au cours des débats, souvent vifs, qui ont précédé ou suivi la mise en œuvre du classement, la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme (PLU) a été demandée à plusieurs reprises. Lors des deux réunions qui ont eu lieu en février 2013 à l'initiative de Monsieur le sous-préfet de Brive cette question a de nouveau été posée et j'ai clairement répondu que le prochain document d'urbanisme de Turenne serait un PLU. Ce document permet en effet de définir plus finement le potentiel d'urbanisation et les conditions de réalisation de celle-ci. Il permettra également un encadrement homogène des demandes de construction sur l'ensemble du territoire communal en assurant la plus grande équité entre tous quelque soit l'endroit où il se situe tout en veillant au respect d'un paysage de qualité.
- De manière plus générale, l'arrêt du SCOT Sud Corrèze, à l'unanimité des 86 communes membres, le 13 décembre 2012, implique pour chaque commune de mettre en compatibilité son document d'urbanisme (carte communale ou PLU) avec les orientations de ce document dans un délai de 3 ans maximum. Cela entraînera de nombreuses révisions et vraisemblablement l'élaboration de nombreux nouveaux documents d'urbanisme. Il sera par ailleurs obligatoire de prendre en compte les dispositions de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ceci en particulier pour la définition locale des trames vertes et bleues.

- Par ailleurs, le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi « ALUR ») à venir au Parlement, qui promeut la réalisation exclusive de PLU intercommunaux, risque de retarder et de compliquer la réflexion à mener en l'éloignant des orientations que les élus souhaitent donner à leur territoire. Le SCOT ayant défini les grands objectifs d'aménagement du territoire du bassin de Brive à moyen terme et le cahier de gestion ayant apporté une connaissance fine des enjeux architecturaux et patrimoniaux du territoire, il semble plus opportun d'engager dès à présent un PLU à l'échelle communale. Cette démarche, puisque inscrite en compatibilité avec le SCOT, ne contreviendra pas à toute éventuelle logique intercommunale à venir et restera l'outil concret de mise en œuvre au plus près des attentes des élus et de la population sur le périmètre communal.
- Au regard des éléments qui précèdent l'équipe d'étude comportera les compétences à même d'assurer la bonne reprise des enjeux du territoire. Elle comprendra un bureau d'étude spécialisé en urbanisme réglementaire associé à un professionnel de l'architecture et des paysages. Un juriste pourra y être associé. Le mandataire sera un architecte ou un paysagiste, à même de capitaliser les études réalisées.
- Enfin, compte tenu, que les restrictions budgétaires, déjà perceptibles, ne vont sans doute pas s'améliorer dans les prochaines années, et qu'après le renouvellement des équipes municipales en 2014 les demandes de subventions pour l'élaboration de ces documents vont se multiplier, entraînant de fait une baisse des taux de subventions, il pourrait être intéressant d'engager administrativement cette démarche dès cette année 2013.
- Au regard du calendrier de démarrage de ce projet (sélection des équipes, travail de reconnaissance du territoire...) il doit être souligné qu'aucune décision ne sera prise sur les orientations stratégiques et politiques du document (diagnostic, rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, règlement graphique et écrit) avant les échéances électorales de mars 2014. C'est l'équipe qui sera élue en mars 2014 qui aura la responsabilité pleine et entière de conduire ce projet jusqu'à son terme.
- Si le conseil en est d'accord, nous décidons seulement ce jour :
 - o d'engager la mise en œuvre d'un PLU,
 - o de solliciter les aides de l'État à hauteur de 80 % du montant des dépenses HT, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 40 000 € HT.
 - o de solliciter les services de l'État pour élaborer le cahier des charges afin de lancer l'appel public à candidature pour le choix du bureau d'études,
 - o Après avoir validé le cahier des charges, ce conseil municipal aura à choisir le bureau d'études qui pourra commencer à travailler sur l'état des lieux et le rapport de présentation.
- Le budget de l'opération sera inscrit au budget prévisionnel, section investissement de l'année 2014.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1°) - de prescrire l'élaboration d'un PLU,

2°) - que l'élaboration porte sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L 123.1 du code de l'urbanisme,

3°) - que la concertation prévue par les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

Les partenaires de la concertation seront les suivants :

- Toute la population de la commune, toutes les associations locales,
- Les représentants de la profession agricole (syndicats d'exploitants),
- Les représentants de l'Etat (DDT, DREAL, STAP, services de la préfecture),
- Le président du conseil régional, le président du conseil général,
- Le président et les vice-présidents de la communauté d'agglomération de Brive,
- La municipalité de chacune des communes limitrophes,
- Le CAUE,
- La chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers.

La concertation se déroulera par l'intermédiaire des réunions publiques dans des salles communales adaptées. Tous les partenaires de cette concertation seront préalablement informés de ces actions. Celles-ci seront suivies d'une large information à l'intention des personnes n'ayant pu y prendre part : articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune. Le bilan de cette concertation sera dressé par le conseil municipal, ceci conformément aux textes réglementaires en vigueur.

4°) - de demander, conformément à l'article 121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la Direction départementale des territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de l'étude et le pilotage de la procédure d'élaboration du PLU. Ceci notamment pour élaborer le cahier des charges afin de lancer l'appel public à candidature préalable au choix du bureau d'études,

5°) - de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU et la vectorisation du cadastre au format « Edigéo »,

6°) - de solliciter de l'Etat qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du conseil général, ceci au taux le plus élevé possible soit 80% du montant des dépenses H.T. sur la base d'une dépense prévisionnelle de 40 000 € H.T.

7°) - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget d'investissement de l'exercice 2014.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet,
- aux présidents du conseil régional et du conseil général,
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
- à la présidente du syndicat d'étude du bassin de Brive (SEBB),
- au président de la communauté d'agglomération de Brive.

- Aux maires des communes limitrophes :
 - Cosnac,
 - Noailhac,
 - Lanteuil,
 - Ligneyrac,
 - Jugeals-Nazareth,
 - Nespouls,
 - Cressensac (Lot),
 - Sarrazac (Lot).

- aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération directement intéressés :
 - communauté de communes des villages du midi Corrèzien,
 - communauté de communes du canton de Martel (Lot).

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2012 :

Conformément à la réglementation, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité du service et du prix des eaux de Roche de Vic.

Un dossier est remis à chaque conseiller.

Le rapport porte sur l'année 2012 et il a été établi par le Bureau BD Environnement de St Céré (46)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ce rapport,
- constate que la qualité de l'eau est globalement bonne.

Agglomération de BRIVE :

Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral de création de la « Grande Agglo » en date du 15 avril 2013.

Cette dernière comptera, au 1^{er} janvier 2014, 49 communes.

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2013 détermine la répartition par commune des 101 futurs délégués au prorata du nombre d'habitants par commune.

Les communes de moins de 1000 habitants, dont fait partie Turenne, disposeront chacune d'un délégué.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le conseil municipal prend acte de cette répartition et de l'attribution d'un délégué pour notre commune.

Encaissement de chèques :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de chèques, à savoir :

- | | |
|---|-------------|
| - JEAPI (participation au solde dossier photocopieur) | 13 813,80 € |
| - GROUPAMA (remboursement assurance personnel) | 1 767,02 € |

Délibérations modificatives :

Le conseil municipal, sur proposition du maire,

Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

- 10.000 € en investissement pour la voirie
- 1 000 € en fonctionnement pour les charges financières liées à la ligne de trésorerie

Questions diverses :

N. Brisson signale que deux ampoules sont grillées sur la place du Marchadiol.

J. Claval signale qu'un arbre est tombé en bordure de la route de « Gondres » et qu'il pourrait en entraîner d'autres en créant des dégâts à la route.

M. Brunerie signale le danger que créent les voitures qui stationnent dans le virage au niveau de la Casemate. Le Maire rappelle qu'un panneau d'interdiction de stationner est en place depuis plusieurs années, mais il n'est pas respecté. Il est déjà arrivé que les camions-poubelles, dans l'impossibilité de manœuvrer n'aient pas pu accéder en haut du village. Il est certain que si, malheureusement un jour, des véhicules de secours sont empêchés de circuler, les propriétaires des voitures ayant occasionné cette obstruction seront directement mis en cause.

Le Conseil Municipal vous informe...

ARTICLE RECENSEMENT

Au début de l'année 2014, la population de Turenne va être recensée, comme en de très nombreuses communes en France, c'est-à-dire qu'un décompte complet va être fait de tous les habitants.

Le recensement, ça sert à quoi ?

Cela permet de définir la population exacte d'une commune, ce qui a des conséquences importantes pour la vie locale :

- Montant de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Commune (financement)
- Nombre de conseillers municipaux
- Nombre d'établissements spécialisés (pharmacies, par exemple)
- Montant des aides spécialisées (logement, enfance ...)

La connaissance du volume de la population permet aussi d'aider à la décision pour l'installation de commerçants, d'artisans, etc ...

Il est donc très important que chacun participe de façon exacte à cette opération de recensement.

Le recensement aura lieu pendant 4 semaines, **du lundi 13 janvier au samedi 15 février**, et sera conduit :

- Sous la responsabilité du Maire
- Coordonné par un Conseiller municipal (Jacques Levard)
- Réalisé par trois agents recenseurs : Hélène Crespel, Stéphanie Fernandez, Claire Bernard-Laurent, qui procéderont en deux temps :
 - une tournée de reconnaissance du 6 janvier (accompagnées par un Conseiller municipal) au jeudi 12 janvier, afin de situer toutes les maisons d'habitation,
 - et une campagne de distribution de questionnaires (et recueil des réponses) du 13 janvier au vendredi 14 février, les derniers envois à l'Insee se faisant le samedi 15 février.

Les agents recenseurs disposeront d'une carte d'identité officielle, et tout le temps du recensement, le conseiller municipal coordonnateur (Jacques Levard) fera une permanence chaque jour à la Mairie, à la fois pour traiter les procédures établies par l'Insee, et répondre aux questions si nécessaire.

Le recensement est une opération où la confidentialité est garantie : l'Insee est le seul organisme habilité à traiter les questionnaires, il n'y a pas de liens avec d'autres administrations, et de toute façon, lors du traitement des questionnaires, les noms et adresses ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données.

Les résultats de l'enquête seront disponibles gratuitement auprès de l'Insee.

Pour bien préparer ce recensement et participer à sa réussite : pensez à vérifier que votre nom est bien lisible sur votre boîte à lettre !

Avec les remerciements de l'équipe « Recensement »

Jacques Levard

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

Etienne Boisrond a présenté, le 16 Août à la Chapelle des Capucins l'exposition de l'immense travail qu'il a accompli, en photographiant avec un œil de grand professionnel, chacune et chacun d'entre vous qui a accepté de participer à cet ouvrage.

Après réflexion et une suggestion d'André Bizac, le Conseil Municipal souhaiterait voir réaliser un album photographique de la population Turennoise, afin de permettre, dans l'avenir, à nos enfants et petits enfants de retrouver cette galerie de portraits qui immortalise l'histoire de Turenne au début du XXIème siècle.

La publication de toute photographie individuelle est interdite par la loi sans l'accord écrit de la personne concernée. Aussi pour pouvoir éditer cet album nous devons avoir votre accord écrit.

Vous voudrez bien retourner à la Mairie, si vous en êtes d'accord, le coupon réponse ci-joint.

Nous souhaitons sincèrement que ce projet se réalise compte tenu de la qualité du travail réalisé par Etienne Boisrond et de la photothèque de la population dont nous disposons.

Merci à vous tous de bien vouloir participer à cet album en nous retournant le coupon réponse

REUSSITE AUX EXAMENS

- Maxime **BOYER** domicilié à « Turenne- Gare » a obtenu son **Master 2 Analyse chimique et procédé de valorisation des ressources agricoles et forestière avec mention Bien.**

Le Conseil Municipal félicite ce lauréat pour cette réussite et lui souhaite bonne chance dans sa recherche de travail.

COMMERCES et SERVICES à TURENNE

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle société de Service :

Madame Esther SIEGRIST : Conseillère en Immobilier indépendante en Corrèze
Toutes transactions immobilières.

Domiciliée à la « G ironie »

Tél : 06 60 50 63 60 - E-mail : esther.siegrist@optimhome.com

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à notre nouvelle conseillère immobilier.

SIRTOM : INFORMATION

Le SIRTOM nous transmet une information à relayer auprès des habitants de Turenne, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gestion de collecte des ordures ménagères, ils ont :

- **achevé la distribution de l'équipement** nécessaire et obligatoire permettant la comptabilisation de la production réelle d'ordures ménagères des habitants en fonction de vos types d'habitat.
- **procédé à l'analyse et à la résolution d'éventuels dysfonctionnements de collecte.**

Seuls, les contenants relevant du nouveau dispositif seront dorénavant collectés : bacs pucés, colonnes enterrées, sacs post-payés.

INAUGURATION des Places du Général CROUSILLAC et du Square des Anciens Combattants

La place du Général CROUSILLAC se situe devant l'Office du Tourisme ;
La Cérémonie s'est déroulée le Samedi 19 Octobre en présence des autorités Civiles et Militaires qui ont retracé la brillante carrière militaire du Général Pierre CROUSILLAC, commandeur de la Légion d'Honneur.

A la retraite, le Général a été élu Président des Amis de Turenne. Dans le cadre de cette Association, il a conduit des recherches qui ont permis la restauration de plusieurs monuments.

Le Square des Anciens Combattants se situe près du Monuments aux Morts
Toujours en présence des autorités Civiles et Militaires, une gerbe a été déposée au Monument aux Morts.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.



Inauguration place du Général Pierre CROUSILLAC en présence de M. CROUSILLAC Fils, de Monsieur Guy MASCREZ Sous-Préfet de Brive et du Lieutenant-colonel DUBON Commandant en second du 126^{ème} RI de Brive.



Porte-drapeaux au Square des Anciens Combattants



Discours des autorités civiles et Militaires

INAUGURATION DE LA SALLE MULTI FONCTION

Yves Gary et le Conseil Municipal ont l'honneur et le plaisir d'inviter les Turennoises et les Turennois à l'inauguration de la Salle multifonctions de « la Grange Rouge » le :

SAMEDI 11 JANVIER 2014 à 11Heures

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.
Le Conseil Municipal.

CEREMONIE du 11 Novembre

Comme chaque année, la Cérémonie du Souvenir s'est déroulée en présence d'une nombreuse assistance composée d'Anciens Combattants et porte-drapeaux, des élus, des enfants de l'école accompagnés de leur Directrice et enseignantes.

Le mot du Maire, la lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants et du Président national des Anciens combattants ont été prononcés avant l'appel solennel des morts. Après la minute de silence, l'assistance et les enfants ont chanté la « Marseillaise » : un moment de très forte émotion.

Deux gerbes ont été déposées devant le Monument aux Morts.

Tous les participants ont été conviés au verre de l'amitié offert par la municipalité à la Salle Polyvalente.



Photo JP Clergeau



Photo N. Crespel

DEMOGRAPHIE du 01^{er} Octobre au 13 Décembre 2013

Naissance :

Célia SUZANO, née le 25 Octobre 2013 à Brive
Domiciliée « le Peuch » de Gernes - TURENNE

Mariage : Néant

Décès :

Maria **BARBERA** épouse **BELLAVIA**
Décédée « au Coucournet » TURENNE, le 06 Octobre 2013

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX de ROCHE de VIC

Le Bureau BD Environnement a établi une note de synthèse du « rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public d'eau potable – Exercice 2012 » dont nous vous remettons ci-dessous un extrait .

- **23 Communes adhèrent au Syndicat**, soit une population de 9445 habitants au 01/01/2013.
- **La gestion du Service de distribution d'eau potable** : contrat de type « affermage » passé avec la SAUR France du 01/01/1994 au 31/12/2018.
- **Volumes produits par les ressources propres du Syndicat** :
 - en 2011 - 833902 m³
 - en 2012 - 832530 m³
- **Les ouvrages de stockage et de traitement** :
 - 32 réservoirs semi-enterrés
 - 6 châteaux d'eau
 - 6 bâches de reprise
 Soit une capacité totale de stockage de 7850 m³
- **La distribution** :
 - Nombre de branchements :
 - * en 2011 5941
 - * en 2012 5968 (soit + 0.45%)
 - Volumes facturés : (consommés) :
 - * en 2011 531 740 m³
 - * en 2012 532 609 m³ (soit +0.1%)
- **Remarque** :
Consommation moyenne annuelle des abonnés domestiques : 86m³ /branchement/an.
En 2012 : 73% des abonnés du Syndicat ont consommés moins de 100m³ par an.
- **Caractéristiques du réseau et ses performances** :
 - Longueur de canalisations : 615 kms dont** :
 - acier : 92 kms
 - fonte : 73 kms
 - polyéthylène : 17 kms
 - PVC : 433 kms
 - **Rendement du réseau de distribution** :
 - * en 2011 74,8%
 - * en 2012 73,7%
 - **Indice linéaire de perte en réseau** :
 - * en 2011 0,93 m³/jour/km
 - * en 2012 0,98 m³/jour/km
 - **Réparation, liées à des fuites, effectuées sur le réseau** :
 - * en 2011 82
 - * en 2012 118
- **La qualité de l'eau, en 2012** :
 - Analyses bactériologiques : 57 analyses réalisées : taux de conformité : 98,2%**
 - Analyses physico-chimiques : 73 analyses réalisées : taux de conformité : 100%**
- **La facture type pour une consommation de 86m³/an** :
Au 01 /01/2013 : 369,63€ TTC/an soit 4,30€ TTC/m³